

## **Appel à projet - Jeunes en librairie 2023-2024**

### **Présentation**

Jeunes en librairie est un programme d'éducation artistique et culturelle en direction des jeunes collégiens et lycéens de toutes filières et qui s'appuie sur des projets portés par des membres de la communauté éducative et des professionnels du livre, en particulier des libraires.

Ce projet régional a pour ambition de sensibiliser les élèves à l'ensemble de la chaîne du livre. Il permet d'accorder aux élèves un crédit à utiliser dans les librairies indépendantes de Bretagne. Jeunes en Librairie présente l'originalité de lier des objectifs pédagogiques et culturels tout en prenant en compte les impératifs économiques propres à ce secteur si particulier du livre.

### **Déploiement national de Jeunes en librairie**

Le programme a été déployé initialement dans les académies de Bordeaux et de Lille, à la fin des années 2000. Il a été progressivement étendu au sein des régions Nouvelle-Aquitaine et Hauts-de-France, puis à Mayotte. Au vu des résultats probants obtenus, il était apparu opportun depuis plusieurs années d'envisager son extension géographique. La crise sanitaire et économique a conduit le ministère de la Culture à proposer de le généraliser dans tous les territoires. Jeunes en librairie a été intégré au plan de relance 2021-2022 déployé par l'Etat. En Bretagne, ce sont ainsi 65 établissements et près de 2000 élèves qui ont été bénéficiaires du dispositif la première année, puis 106 établissements et 3335 élèves l'an dernier.

### **Objectifs pédagogiques**

- Favoriser l'accès au livre et développer le goût de la lecture
- Faire connaître les acteurs de l'ensemble de la chaîne du livre.
- Sensibiliser les jeunes au rôle de la librairie indépendante dans la chaîne du livre et sur son territoire.
- Familiariser les élèves aux lieux spécifiques que sont les librairies et les inciter à fréquenter la librairie pendant et après le projet de manière autonome
- Promouvoir l'accès au livre et la lecture auprès des jeunes prioritairement dans les établissements en zones d'éducation prioritaires ou rurales

### **Les actions déployées**

La relation avec un libraire est au cœur du projet Jeunes en librairie. Elle prend la forme de 2 rencontres :

- Le libraire vient en classe présenter son métier, sa librairie et le rôle du commerce de centre-ville, la chaîne du livre, le prix fixe du livre, l'importance des droits d'auteur, les différences entre les canaux de distribution (librairies, grandes surfaces spécialisées ou non, sites de vente en ligne, etc.), etc.
- Une visite de la librairie partenaire est organisée, au cours de laquelle les élèves achètent leurs livres. Le nombre d'élèves et la taille de la librairie peuvent conduire à réaliser plusieurs visites, par exemple par demi-groupes d'une classe.
- Le cas échéant, une rencontre avec une autrice ou un auteur peut être organisée.

### **Les parties prenantes de l'opération**

- Livre et lecture en Bretagne : Coordinatrice de l'éducation artistique et culturelle
- Direction régionale des affaires culturelles Bretagne : Conseillère livre et lecture et Conseillère Education artistique et culturelle

- Académie de Rennes : Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Conseillère académique lecture – écriture
- Les établissements scolaires (collèges, lycées et centres de formation d'apprentis) en Bretagne
- Les librairies indépendantes de Bretagne

### **Rôles des parties prenantes**

Livre et lecture en Bretagne est l'opérateur du projet :

- Suivi des dossiers et des échanges avec les libraires
- Aide à la conception des projets avec les établissements scolaires, notamment pour le choix éventuel d'une autrice ou d'un auteur
- Planification du programme
- Suivi des conventions de partenariats avec les établissements sélectionnés
- Communication sur les actions mises en place dans le cadre du programme
- Gestion globale de l'achat des livres via une dotation de chèques lire aux établissements
- Suivi administratif et budgétaire du programme
- Bilan et évaluation du programme

La DRAC Bretagne :

- Financement global du programme
- Coordination entre les parties prenantes au programme

L'Académie de Rennes :

- Relais de l'appel à projet auprès des établissements scolaires
- Suivi des dossiers et des échanges avec les établissements scolaires, les enseignants, etc.
- Aide à la conception pédagogique des projets avec les établissements scolaires

### **Etablissements scolaires**

- Préparation et organisation des temps d'échange avec la librairie partenaire
- Préparation des rencontres éventuelles avec d'autres professionnels de la chaîne du livre
- Choix, avec le libraire et/ou un autre établissement culturel, de l'auteur éventuellement invité
- Nomination des agents comptables des collèges et lycées comme mandataires de la régie pour la gestion des bons d'achat de livres destinés aux élèves

### **Libraires/librairies**

- Présentation des métiers et de la chaîne du livre
- Accueil des classes en librairie et conseil sur les achats
- Choix avec l'établissement scolaire de l'auteur éventuellement invité
- Activation du dispositif *pass culture pro* permettant de financer la venue et l'intervention de l'auteur, s'il n'est pas lui-même référencé.

### **Conception des projets**

Les projets sont conçus par les enseignants et professeurs documentalistes, en partenariat avec un libraire. Les enseignants et professeurs documentalistes doivent obtenir l'accord formel de la librairie partenaire avant de déposer leur dossier. Il s'agit donc de binômes entre une ou plusieurs équipes éducatives – chaque équipe étant composée d'un professeur documentaliste et d'un ou plusieurs professeurs pour un groupe d'élèves – d'un établissement scolaire et une ou plusieurs librairies de proximité.

En plus des relations avec le libraire, des échanges avec des acteurs de l'ensemble de la chaîne du livre peuvent être intégrés au projet : le libraire, Livre et lecture en Bretagne peuvent conseiller l'équipe éducative à cet effet. Ils peuvent se matérialiser par des rencontres d'auteurs (financées via la part collective du *pass Culture*), d'illustrateurs ou d'autres acteurs de la chaîne du livre, mais également des ateliers d'écriture, d'illustration, de traduction, de correction, la rédaction de coups de cœur ou de conseils de lecture, des productions numériques, des lectures ou des comités de lecture, des mises en place de vitrine, d'exposition de textes ou de

photographies, la conception de marque-pages ou d'une couverture de livre, la confection de livres d'art, la mise en situation, etc.

Il est préférable que les projets soient adaptés à la diversité des élèves afin que ces derniers, en particulier en filière professionnelle ou dans des centres de formation d'apprentis, se sentent impliqués.

### **Etablissements scolaire éligibles**

Les enseignants souhaitant porter un projet Jeunes en Librairie peuvent déposer une demande s'ils enseignent dans les établissements scolaires suivants :

- Classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> des collèges publics et privés des départements des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan
- Lycées publics et privés, généraux, technologiques, professionnels, agricoles des quatre départements de la Région Bretagne
- Centres de formation d'apprentis (CFA)
- Jeunes scolarisés sous main de justice

### **Projets sélectionnés**

Les projets sont sélectionnés par le comité de pilotage composé de Livre et lecture en Bretagne, la DRAC Bretagne et la DAAC de l'académie de Rennes. Les projets sélectionnés sont accompagnés financièrement par Livre et lecture en Bretagne.

Les critères de sélection sont les suivants :

- Qualité pédagogique du projet présenté et détail des actions envisagées
- Qualité du partenariat avec la librairie
- Une attention particulière sera portée aux établissements scolaires en zones d'éducation prioritaires
- Une attention particulière sera portée aux projets qui incluent d'autres acteurs de la chaîne du livre
- Le comité de pilotage veillera à ce que les projets retenus permettent une répartition géographique équilibrée entre les départements bretons

### **Budget et prise en charge**

Les projets sélectionnés par le comité de pilotage sont accompagnés financièrement par Livre et lecture en Bretagne, qui prend ainsi en charge l'achat des livres à hauteur de 20€ par élève, dans la limite de 2000 élèves.

Si des rencontres d'auteurs sont organisées elles sont à financer prioritairement via le dispositif *pass culture pro*, dispositif activé soit par l'auteur, le libraire ou un autre établissement culturel partenaire.

Restent à la charge des établissements :

- Le déplacement en classe du libraire (repas y compris si besoin)
- Les déplacements des élèves dans la librairie
- Les autres frais liés au projet

### **L'achat des livres**

Une fois connu le libraire partenaire, les professeurs transmettent cette information à Livre et lecture en Bretagne. Une fois le projet validé, les professeurs transmettent au libraire partenaire la liste des élèves inscrits au projet. Les élèves se rendent à la librairie pour acheter le ou les livres de leur choix (hors livres scolaires). Le budget pour chaque élève est de 20 € maximum.

Cette année l'achat des livres se fera par le biais de « chèque-livres » préachetés par Livre et lecture en Bretagne à la société UP, qui seront remis (courrier avec accusé de réception) à l'agent comptable de l'établissement scolaire, nommé « mandataire » au préalable via un acte de nomination notifié après la validation du projet.

## Déroulement du projet

1/ Les enseignants prennent contact dès maintenant avec une librairie indépendante proche de l'établissement afin de monter le projet en partenariat avec le libraire.

Retrouvez la liste complète des librairies indépendantes de Bretagne sur l'annuaire du site de Livre et lecture en Bretagne, choisissez le Département puis cliquez sur l'onglet Librairie.

Transmettez préalablement l'information sur ce projet de partenariat à :

- Livre et lecture en Bretagne : [celia.penfornis@livrelecturebretagne.fr](mailto:celia.penfornis@livrelecturebretagne.fr)
- La DAAC Bretagne : [Sonia.Bernard-Tosser@ac-rennes.fr](mailto:Sonia.Bernard-Tosser@ac-rennes.fr)

2/ Le **30 septembre 2023 au plus tard** : Les enseignants inscrivent le projet sur la **plateforme ADAGE**.

*Le dépôt du dossier se fait sur l'application Adage, accessible depuis le portail Arena de Toutatice. Pour pouvoir déposer un dossier sur Adage, il faut que votre chef d'établissement vous ait nommé "rédacteur de projet", sur Adage (onglet "Établissement", bouton "utilisateur", puis "ajouter un utilisateur"). L'appel à projet "Jeune en librairie" est accessible depuis la page d'accueil d'Adage. Le bouton vert "Je participe" à droite de l'appel à projet vous permet de remplir votre dossier. N'oubliez pas de remplir chaque partie du dossier, et notamment les "informations complémentaires". Si vous souhaitez modifier votre projet une fois qu'il a été déposé, il est trouvable dans le recensement de votre établissement, onglet "Projets liés à des dispositifs".*

3/ Le 11 octobre, le comité de pilotage valide la sélection des projets retenus. Les établissements retenus reçoivent

- L'acte de nomination du mandataire (intendant, avec possibilité de délégation au chef d'établissement) pour la remise des chèques lire à retourner, complété et signé, dès que possible à Livre et lecture en Bretagne
- Une convention de partenariat à compléter et signer et à retourner à Livre et lecture en Bretagne, indiquant précisément le nombre d'élèves impliqués dans le projet

4/ Les enseignants font voter leur projet lors du conseil d'administration de l'établissement, ainsi que l'éventuelle participation financière de ce dernier.

5/ **Entre novembre 2023 et mai 2024**, mise en place du projet : rencontre avec le libraire et visite de la librairie, autres interventions et rencontres en fonction du projet.

- Avant la « visite-achats » en librairie, le mandataire de l'établissement scolaire remet contre signature les chèques-lire aux élèves et transmet cette feuille d'émergence à la coordinatrice de Livre et lecture en Bretagne.

6/ Fin du projet : en juin, les enseignants retournent à Livre et lecture en Bretagne et à la DAAC un bilan (forme libre) sur le déroulement de l'opération et les éventuelles photos, témoignages d'élèves et productions pour diffusion sur le site de la DAAC.

### Contacts :

**Livre et lecture en Bretagne** / Célia Penfornis, coordinatrice de Jeunes en librairie

11 rue Denis Papin – 35000 Rennes  
[celia.penfornis@livrelecturebretagne.fr](mailto:celia.penfornis@livrelecturebretagne.fr)  
07 55 61 32 04

**DRAEAC Bretagne** / Sonia Bernard-Tosser,  
conseillère Lecture-Ecriture-Oralisation  
Rectorat de l'académie de Rennes  
[sonia.bernard-tosser@ac-rennes.fr](mailto:sonia.bernard-tosser@ac-rennes.fr)  
06 34 87 62 91

**DRAC Bretagne**  
Enora Oulc'hen, conseillère pour le livre et la lecture  
DRAC de Bretagne  
[enora.oulchen@culture.gouv.fr](mailto:enora.oulchen@culture.gouv.fr)  
02 99 29 67 88